Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261105-2026_11_05_D_08-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 5 novembre 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **5 novembre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **30 octobre 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Roland LUCAS. Madame **Fabienne JOUAN**, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 05-11-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	11	05	09	00

Voirie Communale 2026 – Travaux de Curage de Douves
Attribution du Marché avec Engagement de Dépenses

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	21
MANDANTS	02
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	26-10-2026
RÉUNION	05-11-2026
AFFICHAGE	10-11-2026
TRANSMISSION	10-11-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	12	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	12	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	12	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	12	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	12	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	12	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	12	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	12	0	0	1	CHARRA Marine
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	12	0	0	1	CORNILLET Colette
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				21	0	2	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261105-2026_11_05_D_08-DE

Conseil du 05-11-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	11	05	09	00

Voirie Communale 2026 – Travaux de Curage de Douves
Attribution du Marché avec Engagement de Dépenses

Rapporteure : Madame Anne HERVÉ, Adjointe,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité d'entretenir les douves et les fossés de la commune afin d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales et de préserver la pérennité de la voirie communale ;

CONSIDERANT le besoin de faire appel à des prestataires spécialisés équipés d'engins de travaux publics adaptés (pelle à pneus, ensembles de transport) ;

CONSIDERANT la mise en concurrence non formalisée effectuée par la commune et les deux propositions de prestations réceptionnées s'établissant comme suit :

1. **SARL BADOUARD AGRI-TP** (Maroué) :
   - Prestation pour une Pelle à pneus avec chauffeur au tarif de **60,00 € HT / heure** (hors matériel de transport de déblais dédié spécifié).
2. **SARL ROUAULT TP** (Saint-Trimoël) :
   - Prestation pour une Pelle à pneus avec chauffeur au tarif de **85,00 € HT / heure** (hors matériel de transport de déblais dédié spécifié).

CONSIDERANT la consistance des offres réceptionnées et la proposition de [**Option 1** : SARL BADOUARD AGRI-TP / **Option 2** : SARL ROUAULT TP] qui répond le mieux aux exigences techniques et budgétaires de l'opération ;

CONSIDERANT que ces dépenses d'entretien courant de la voirie relèvent de la section de fonctionnement du budget communal (article 615231) ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la réalisation des travaux de curage de douves sur le réseau de voirie communale avec ouverture des crédits associés au titre du budget principal 2026 ;

D'ACCEPTER le devis de prestation présenté par l'entreprise **SARL BADOUARD AGRI-TP** pour les tarifs horaires mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis retenu, ainsi que tout document, marché, avenant ou pièce administrative nécessaire à l'exécution de cette décision ;

D'EXPOSER que les crédits nécessaires seront inscrits et imputés au budget principal de la commune, en **Section de Fonctionnement**, sur le compte 615231 (25.000 € TTC).

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	21	02	00	23	00	00	23	00	23	23	00

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON 22640

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 5 novembre 2026